

RÈGLEMENT DE LA CAMPAGNE
« LES 30 ANS VOUS RÉSERVENT UNE ENTRÉE TOMBÉE DU CIEL »

I.- OBJET

Port Aventura Entertainment, S.A.U., titulaire du NIF A-63.776.306 et sise Av. Alcalde Pere Molas, km 2, Vila-seca (Tarragona - ESPAGNE), (ci-après PORTAVENTURA) organise la campagne « Les 30 ans vous réservent une entrée tombée du ciel » (ci-après la « Campagne ») dans le cadre de la célébration du 30e anniversaire de l'ouverture de PortAventura Park, avec l'objectif d'offrir une entrée gratuite pour le parc aux personnes qui fêtent leur 30 ans en 2025, entre autres prix (indiqués plus en avant).

PORTAVENTURA pourra réaliser le traitement et le développement de la Campagne elle-même ou en collaboration avec des tiers.

II.- PORTÉE PERSONNELLE, TERRITORIALE ET TEMPORELLE

La Campagne est ouverte à toutes les personnes âgées de plus de 14 ans qui remplissent le formulaire de la Campagne et s'inscrivent correctement pendant la période comprise entre le **27 mars** (à partir de 00 h 00) et le **27 avril 2025** (à 23 h 59) (UTC/GMT +01:00), jusqu'à épuisement du nombre maximum de gagnants pour chaque prix (ci-après les « Conditions de la Campagne »). Toutefois, pour des raisons de force majeure ou des questions juridiques, PORTAVENTURA peut décider, à tout moment, d'interrompre, de prolonger et/ou de mettre fin à la Campagne de manière anticipée.

III.- INSCRIPTION À LA CAMPAGNE ET MÉCANIQUE DE PARTICIPATION

Pour participer à la Campagne, l'intéressé doit accéder au site Web de la Campagne, pour remplir le formulaire affiché, en indiquant les données personnelles nécessaires à l'inscription. La Campagne sera gratuite et n'impliquera aucun paiement pour pouvoir participer.

De même, pour pouvoir participer, l'intéressé doit accepter ce règlement et la politique de confidentialité de la Campagne. Les documents respectifs peuvent être consultés avant l'inscription à la Campagne, à travers les liens fournis à tel effet dans le formulaire.

Chaque intéressé ne peut participer qu'une seule fois à la Campagne. Il est interdit au même intéressé de s'inscrire plusieurs fois, ainsi que de s'inscrire avec des données fausses ou inventées, ce qui entraînerait l'exclusion immédiate de l'intéressé de la Campagne et l'impossibilité de recevoir le prix.

Après avoir rempli et envoyé le formulaire, PORTAVENTURA s'assurera que les Conditions de la Campagne sont bien remplies, tout comme les conditions spécifiques exigées pour chaque prix. Si l'intéressé remplit les conditions énoncées, il recevra un courriel de confirmation, contenant les informations nécessaires et les étapes à suivre pour recevoir le prix.

Si PORTAVENTURA détecte une anomalie ou soupçonne qu'un participant entrave le déroulement normal de la Campagne, en modifiant illégalement son inscription ou sa participation au moyen de tout procédé technique ou informatique afin de falsifier sa

participation, PORTAVENTURA pourra alors supprimer de son propre chef la participation.

IV.- PRIX

1) PRIX A

Les premières SOIXANTE MILLE (60 000) personnes inscrites qui ont envoyé correctement le formulaire, sont nées en 1995 et l'ont indiqué sur le formulaire d'inscription recevront un (1) code à usage unique, qu'elles devront échanger auprès du Bureau du Service Visiteurs de PortAventura Park, dans l'espace aménagé à tel effet par PORTAVENTURA, contre une (1) entrée gratuite d'un (1) jour pour PortAventura Park, à utiliser le jour de l'échange. L'échange contre une entrée ne pourra pas être réalisé aux dates suivantes de l'année 2025 :

- Avril : 17, 18, 19, 20 et 21
- Mai : 1, 2, 3 et 4
- Juin : 7, 8, 9, 23 et 24
- Août : 15, 16 et 17
- Septembre : 11
- Octobre : 11, 12, 13, 18, 19, 25, 26 et 31
- Novembre : 1 et 2
- Décembre : 6, 7 et 8

Ce code est personnel et non transférable. Offre non applicable à d'autres dates, d'autres types d'entrées non indiquées, ni services additionnels. Consultez le calendrier et les horaires d'ouverture sur le site Web de PortAventura World.

Au moment d'échanger l'entrée gratuite, PORTAVENTURA demandera au gagnant de présenter sa pièce d'identité ou son passeport original, ou tout autre document qui prouve son âge, afin de corroborer son identité et de s'assurer qu'il/elle remplit les conditions exigées pour recevoir le prix A. Faute de présentation d'une pièce d'identité originale ou si, après la présentation du document, PORTAVENTURA s'aperçoit que les conditions d'âge ne sont pas remplies, le prix sera immédiatement annulé.

De même, le gagnant du prix A recevra un (1) code à usage unique à utiliser sur le site Web, entre le 27 mars 2025 et le 6 janvier 2026, correspondant à une réduction de 50 %, à valoir sur l'achat de trois (3) entrées datées. Les entrées pourront être utilisées pour des visites réalisées entre le 29 mars 2025 et le 6 janvier 2026, à l'exception des dates suivantes en 2025 :

- Avril : 17, 18, 19, 20 et 21
- Mai : 1, 2, 3 et 4
- Juin : 7, 8, 9, 23 et 24
- Août : 15, 16 et 17
- Septembre : 11
- Octobre : 11, 12, 13, 18, 19, 25, 26 et 31
- Novembre : 1 et 2

- Décembre : 6, 7 et 8

Le code sera limité à un seul achat, pour un nombre maximum de 3 entrées. Ce code s'appliquera uniquement à l'achat d'entrées datées adulte, junior et/ou sénior du type suivant :

- 1 jour PortAventura Park
- 1 jour, 2 parcs (PortAventura Park + Ferrari Land)
- 2 jours PortAventura Park
- 2 jours, 2 parcs (PortAventura Park + Ferrari Land)
- 2 jours, 3 parcs (PortAventura Park + Ferrari Land + Caribe Aquatic Park)
- 3 jours, 2 parcs (PortAventura Park + Ferrari Land)
- 3 jours, 3 parcs (PortAventura Park + Ferrari Land + Caribe Aquatic Park)

Réduction non applicable sur d'autres types d'entrées non indiquées ni sur les services supplémentaires ajoutés au cours de l'achat.

Réduction non cumulable avec d'autres réductions de groupes ou offres ponctuelles du site Web. Consultez le calendrier et les horaires d'ouverture sur le site Web de PortAventura World.

2) PRIX B

Les autres participants dûment inscrits qui ne sont pas nés en 1995 recevront un (1) code à usage unique, à échanger sur le site Web entre le 27 mars 2025 et le 6 janvier 2026, correspondant à une réduction de 35 %, à valoir sur l'achat d'une (1) entrée datée adulte/junior/sénior, jusqu'à épuisement des SOIXANTE MILLE (60 000) gagnants.

La réduction mentionnée pourra s'appliquer aux catégories d'entrées suivantes :

- 1 jour PortAventura Park
- 1 jour, 2 parcs (PortAventura Park + Ferrari Land)
- 2 jours PortAventura Park
- 2 jours, 2 parcs (PortAventura Park + Ferrari Land)
- 2 jours, 3 parcs (PortAventura Park + Ferrari Land + Caribe Aquatic Park)
- 3 jours, 2 parcs (PortAventura Park + Ferrari Land)
- 3 jours, 3 parcs (PortAventura Park + Ferrari Land + Caribe Aquatic Park)

L'entrée pourra être utilisée pour les visites réalisées entre le 29 mars 2025 et le 6 janvier 2026, à l'exception des dates suivantes en 2025 :

- Avril : 17, 18, 19, 20 et 21
- Mai : 1, 2, 3 et 4
- Juin : 7, 8, 9, 23 et 24
- Août : 15, 16 et 17
- Septembre : 11
- Octobre : 11, 12, 13, 18, 19, 25, 26 et 31

- Novembre : 1 et 2
- Décembre : 6, 7 et 8

Réduction non cumulable avec d'autres réductions de groupes ou offres ponctuelles du site Web. Consultez le calendrier et les horaires d'ouverture sur le site Web de PortAventura World.

Les participants qui ont envoyé correctement le formulaire et ont gagné l'un des prix recevront un courriel de confirmation avec les codes à utiliser, en fonction du prix obtenu.

Les prix ne comprennent pas les frais de repas, de voyage, de séjour, de transport ou toute autre dépense supplémentaire, qui seront à la charge des gagnants.

Les prix ne sont pas susceptibles d'être échangés contre leur valeur monétaire ni de faire l'objet d'un changement, d'une modification ou d'une compensation à la demande du gagnant.

V.- COMMUNICATION DES GAGNANTS ET REMISE DES PRIX

Si le participant a gagné, la bonne nouvelle lui sera communiquée immédiatement, après avoir rempli le formulaire. Les gagnants recevront par courriel, à l'adresse indiquée dans le formulaire, les codes uniques à échanger contre les entrées. Ils pourront être échangés conformément à ce qui est indiqué dans le règlement IV de chaque prix (si la procédure doit être réalisée sur le site Web, ils pourront être échangés sur www.portaventuraworld.com). Les conditions du prix remporté seront indiquées dans le courriel.

VI.- RÉCLAMATIONS

La période de réclamation pour tout problème ou événement imprévu liés à cette Campagne s'achèvera un mois après la fin de la période de cette offre.

VII.- ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La simple participation à cette Campagne implique l'acceptation du règlement et des critères de PORTAVENTURA quant à la résolution de toute question inhérente au déroulement de celle-ci.

Si elle détectait un usage frauduleux de la Campagne, PORTAVENTURA pourrait changer les dispositions du présent règlement ayant lieu d'être modifiées, afin de garantir le bon déroulement de la Campagne.

VIII.- TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions du Règlement général européen sur la protection des données 2016/679, ainsi que toute Loi espagnole applicable, PORTAVENTURA traite les informations et les données personnelles fournies par les participants afin de gérer la participation à la Campagne, sélectionner le gagnant, et le contacter pour organiser la remise du prix.

En outre, et à condition d'avoir donné votre consentement ou de ne pas vous y être opposé, selon le cas en cochant la case correspondante, les données seront traitées afin de vous envoyer, à travers les moyens électroniques, des informations commerciales sur les produits, les services et les activités de PortAventura World. Vous pouvez révoquer à tout moment ce consentement en envoyant un courriel à l'adresse : opd@portaventura.es.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles objet du traitement, d'un droit de rectification des données inexactes ou s'il y a lieu de suppression lorsque les données ne sont plus nécessaires aux objectifs pour lesquels elles ont été collectées. Vous disposez également d'un droit d'opposition, à la limitation du traitement et de portabilité des données. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant une communication écrite à l'adresse suivante : lopd@portaventura.es. Toute demande envoyée pour exercer vos droits devra être accompagnée d'un document prouvant votre identité. Dans tous les cas, vous pouvez présenter une réclamation auprès de l'Agence espagnole de protection des données : <https://www.aepd.es/>.

Nous vous informons également que PORT AVENTURA ENTERTAINMENT, S.A.U. est affiliée au code de conduite pour le traitement des données dans l'activité publicitaire d'AUTOCONTROL, agréé par l'Agence Espagnole de Protection des Données, et qu'elle est donc rattachée au système extrajudiciaire de traitement des réclamations lorsqu'elles sont liées à la protection des données et de publicité, que les intéressés peuvent consulter sur le site Web <https://www.autocontrol.es/servicios/reclamaciones-de-proteccion-datos-y-publicidad/usuarios/>.

Consultez les informations complémentaires sur le traitement de vos données dans le paragraphe « Protection des données » joint au formulaire d'inscription.

IX.- FISCALITÉ

La Loi espagnole 35/2006, du 28 novembre, qui approuve l'impôt sur le revenu des personnes physiques, et le décret royal espagnol 439/2007, du 30 mars, qui approuve son règlement, ainsi que les modifications et les modalités d'application ultérieures, s'appliqueront aux prix perçus dans le cadre de cette offre. En outre, la Loi espagnole 25/2009, du 22 décembre, sur la modification de diverses lois pour les adapter à la Loi espagnole sur le libre accès aux activités de services et leur exercice et la Loi espagnole 13/2011, du 27 mai, sur la réglementation des jeux seront d'application, ainsi que toute autre disposition légale promulguée pour leur application, de telle sorte que, le cas échéant, il incombera à la société PORTAVENTURA d'effectuer le paiement d'un acompte ou la retenue à la source de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques. Aux fins de la réglementation précitée, il est précisé que le prix de chaque gagnant ne dépassera pas 300 euros.